REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF et FINANCIER

POUR L'EXERCICE 1913

présenté au Conseil Municipal le 23 avril 1914

par Marc PETER, maire



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

EXERCICE DE 1913

présenté au Conseil Municipal le 23 avril 1914 par Marc PETER, maire

CONSEIL MUNICIPAL

élu le 8 mai 1910

Maire: M. Marc Peter.

Adjoints: MM. Bordier, Pierre; Degallier, Jules.

$Conseillers\ municipaux$:

MM. Pignolet, Louis.

† Debourgogne, Elie.

Frey, J.-H.

Courvoisier, César.

Mundinger, Auguste.

Bordier, Pierre-J.

Peter, Marc.

Mégevet, Antoine.

MM. Cornu, François.

Machard, Alfred.

Revaz, Frédéric.

Berger, Louis.

Estier, François.

Gervex, Célestin.

Papis-Jaccard, Etienne.

Secrétaire: M. Garcin, Louis.

Le Conseil a tenu 8 séances.

Tableau des Commissions

- 1. Travaux. MM. Bordier, Cornu, Mundinger, Pignolet, Papis; rapporteur: M. Bordier.
- 2. Ecoles. MM. Berger, Frey, Courvoisier, Machard, Mégevet, Revaz; rapporteur: M. Courvoisier.
- 3. Finances et taxation. MM. Bordier, Courvoisier, Debourgogne, Gervex et Mundinger; rapporteur: M. Bordier.
- 4. Routes. MM. Cornu, Mundinger, Mégevet, Estier, Degallier; rapporteur: M. Degallier.
- 5. Sapeurs-pompiers. MM. Courvoisier, Frey, Debourgogne, Degallier; rapporteur: M. Courvoisier.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert: TOUS LES JOURS, SAUF JEUDI, DE 11 HEURES ET QUART A MIDI, et le soir: du 1er avril au 31 octobre, de 5 h. 1/1 à 7 h. 1/2, du 1er novembre au 31 mars, de 5 h. à 7 h.

M. le Maire reçoit en audiences particulières à la Mairie pour plaintes, conciliations, renseignements, etc., le LUNDI et le JEUDI à 6 h. ¹/₁ du soir.

TÉLÉPHONE Nº 134-25

L'appartement du Secrétaire est relié au poste téléphonique de la Mairie.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. Ch. Harder, capitaine Nº 134-12, ou au poste de gendarmerie.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Au début de ce compte rendu de notre administration communale, je tiens à rappeler la mémoire de M. Elie Debourgogne, conseiller municipal, que nous avons eu le regret de perdre l'hiver dernier. Nous avions apprécié à maintes reprises le zèle et le dévouement de ce collègue et nous garderons tous un bon souvenir des rapports agréables que nous avons eus avec lui.

Voici maintenant les objets principaux qui nous ont occupés pendant l'exercice écoulé, le dernier de l'administration élue en 1910 :

Routes et Chemins

Nous n'avons pas cessé de veiller à l'état de nos chemins. Malheureusement la mauvaise saison n'a pas été plus propice ni plus courte que celle de 1912-1913. Si donc grâce aux fortes dépenses effectuées au cours de l'exercice précédent nous avons pu ne pas épuiser la somme prévue au budget pour l'entretien des chemins, l'exercice qui a commencé le 1^{er} mars dernier sera lourdement grevé par cet entretien.

Nous avons également continué à nous préoccuper de l'élargissement de nos routes et chemins. C'est ainsi que M. Mundinger désirant transformer ses immeubles, nous en avons profité pour acquérir à des conditions favorables l'emprise nécessaire à l'élargissement de la route cantonale. La moitié du coût de cette acquisition sera supporté par l'Etat, et la commune ne dépensera de ce fait qu'une somme

de cinq mille francs, dont 1,000 fr. ont été déjà pris sur le compte de dépôt, le solde étant payable en quatre annuités sans intérêts.

Pour compléter l'élargissement ainsi obtenu par l'acquisition de l'immeuble Mundinger nous avons décidé également d'acquérir une partie de l'immeuble voisin appartenant à l'hoirie Girard, achat pour lequel nous étions d'ailleurs en tractations depuis longtemps. Cette seconde opération coûtera 1,200 fr. environ, dont la moitié sera supportée par l'Etat. La somme à la charge de la commune sera prise sur le compte de dépôt.

Enfin, après bien des pourparlers, nous avons réussi à obtenir pour le prix de 7,000 fr. l'écurie Favarger, dont la démolition était indispensable pour éviter les accidents dans la rue des Moulins. Sur notre demande et prenant en considération les sommes dépensées par la commure en élargissements de routes ces dernières années, l'Etat a bien voulu nous allouer une somme de 3,000 fr., soit 1,500 fr. en 1914 et 1,500 fr. en 1915 pour nous permettre de faire face à cette nouvelle dépense. Nous avons payé 4,000 fr. comptant prélevés sur le compte de dépôt. Le solde sera versé au moyen des allocations de l'Etat sans intérêts.

Lorsque l'étranglement que formait l'écurie Favarger à la rue des Moulins sera supprimé, il y aura lieu de poursuivre l'exécution de la nouvelle jonction de la route de Richelien avec la route cantonale, conformément au plan d'extension adopté en 1912.

Enfin nous avons terminé par un arrangement spécial avec M. Elie Debourgogne l'élargissement de la route cantonale en face du restaurant Marti, tout en regrettant que l'état de nos finances ne nous permette pas pour le moment de poursuivre plus loin cet élargissement.

Renouvellement de la concession du canal

La loi du 28 juin 1884, qui accordait à la commune de Versoix les revenus du canal, fixait à cette concession une durée de 30 ans, expirant le 1^{er} septembre 1914. Le 22 septembre 1884 était intervenue entre l'Etat, la commune et divers concessionnaires une convention mettant fin au conflit soulevé au sujet du paiement par ces concessionnaires d'une redevance annuelle. Cette transaction n'était également valable que pour trente ans.

Dès l'année 1912 la Mairie s'est occupée du renouvellement de la concession de 1884. Nous avons d'abord demandé à tous les signataires de la convention de 1884 ou à leurs ayants droit de bien vouloir proroger la dite convention pour une nouvelle période de trente ans. Nous avons rencontré auprès des propriétaires de concessions le meilleur accueil et tous ont consenti sans difficulté à signer la déclaration qui leur était présentée.

Une fois ces signatures obtenues le Conseil prit, le 25 juin 1913, une délibération sollicitant du Conseil d'Etat le renouvellement de la loi de 1884. A cette requête était joint un mémoire contenant l'historique de la question du canal, rappelant les promesses faites par l'Etat en 1884 et exposant les droits de la commune au renouvellement de la concession. Ce mémoire fut ensuite envoyé à tous les membres du Grand Conseil en même temps que le projet de loi du Conseil d'Etat. Le 8 novembre 1913 le Grand Conseil adoptait la loi suivante :

LE GRAND CONSEIL,

Vu la loi du 28 juin 1884, accordant à la commune de Versoix, pour une durée de trente ans, les revenus annuels du canal cantonal de Versoix, afin de lui venir en aide dans l'exécution des divers travaux d'utilité publique;

Vu la délibération du Conseil municipal de Versoix du 25 juin 1913, approuvée par le Conseil d'Etat le 17 octobre 1913, demandant au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de loi accordant à la commune de Versoix pour une nouvelle période de trente ans les revenus du canal;

Sur la proposition du Conseil d'Etat,

DÉCRÈTE CE OUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Les revenus annuels du canal cantonal de Versoix, comprenant les redevances des concessions d'eau anciennes et nouvelles et le produit de la coupe des bois sont accordées à la commune de Versoix pour une nouvelle durée de trente ans, à partir du 1er septembre 1914.

- ART. 2. Les travaux d'entretien, de garde, de curage et de réparations quelconques du canal et des ouvrages qui en dépendent seront effectués pendant ce même délai de trente ans, par la commune et à ses frais, sous la surveillance du Conseil d'Etat, qui pourra, le cas échéant, ordonner l'exécution d'office.
- Art. 3. Les recettes et dépenses afférentes au canal seront portées chaque année au budget communal.

Bien que depuis l'interdiction de se servir de l'eau du canal comme eau potable les revenus du canal aient diminué de moitié, ces revenus n'en constituent pas moins une recette dont la disparition aurait provoqué nécessairement une augmentation de centimes additionnels.

Curage du Canal

Nous avons fait procéder en juillet dernier au curage du canal qui n'avait pas été effectué depuis plusieurs années.

Ce travail a duré une semaine et a coûté 729 fr. 50.

Reconstruction du Vieux Port de Versoix-la-Ville

L'Association des Intérêts de Versoix-la-Ville nous ayant demandé de nous intéresser aux frais de la reconstruction du vieux port qu'elle désire entreprendre avec l'appui des autorités cantonales et municipales, nous avons pris le 5 décembre 1913 la délibération suivante:

« La Commune participera aux frais de la restauration du vieux port jusqu'à concurrence de 500 fr. Cette subvention sera payée en trois annuités par le budget ordinaire dès que l'Association de Versoix-la-Ville aura recueilli les fonds nécessaires pour la première étape des travaux. »

Secours contre l'incendie

Le matériel de notre Compagnie étant complet nous n'avons pas eu de frais nouveaux si ce n'est pour l'acquisition d'une lampe acétylène avec projecteur dont le fonctionnement a donné toute satisfaction.

Par contre un incendie à Sauverny (France) à l'extinction duquel la Compagnie a participé, nous a occasionné un dépassement de crédit de 138 fr. 50.

Pompes funèbres

Vu la difficulté de trouver le nombre réglementaire des fossoyeurs et porteurs, nous avons dù charger un fossoyeur par arrangement spécial de ce service à ses risques et périls. Quant aux porteurs ils nous sont fournis sur demande à un prix raisonnable par une entreprise de Pompes funèbres de la Ville et nous n'avons eu jusqu'ici qu'à nous louer de ce mode de faire.

Voirie

Depuis l'été dernier la Commune, loue un tombereau à l'heure et nos cantonniers sont chargés de ce travail. Ce systeme nous a permis de réaliser sur le budget de cette rubrique une économie qui serait plus importante encore si nous pouvions trouver un emplacement moins éloigné pour le dépôt des ruclons.

Bâtiments communaux

L'appartement de l'Ecole enfantine est loué à M^{IIe} Bocion, maîtresse de cette école.

L'appartement laissé vacant par M. Schmid, régent, a été immédiatement reloué; celui occupé précédemment par M. Goutaland, regent secondaire, le sera à partir du mois de mai.

Nous verrons ainsi nos recettes de location se maintenir dans la normale

Chauffage

Nous n'avons qu'à nous féliciter de l'introduction du chauffage central dans les classes, la salle de gymnastique, la salle de réunions et les bureaux de la Mairie. L'installation a été faite par l'un de nos contribuables, M. Pouille.

Local pour le culte « catholique-chrétien »

Depuis que l'église a été remise au culte catholique-romain, les catholiques-chrétiens ont à plusieurs reprises demandé au Conseil de leur fournir un lieu de culte.

Tout en faisant des réserves sur le fond même de la question nous avons offert à l'Association des Catholiques chrétiens les divers locaux que nous pouvions mettre à leur disposition, mais aucun n'a pu leur convenir. En dernier lieu nous nous sommes mis d'accord en principe pour leur accorder le local précédemment loué à M. Strambo dans la maison de l'Ecole enfantine. Il ne reste à élucider que la question des réparations à effectuer à ce local, mais nous pourrons nous entendre facilement, puisque de toutes façons les réparations sont nécessaires pour l'utilisation de ce local.

Eglise et Cure de Sauverny

Les habitants du hameau de Sauverny ont demandé au Conseil de se charger de leurs intérêts dans un conflit qu'ils ont depuis quelque temps déjà avec la commune de Sauverny (France). Il s'agit de l'usage commun de l'église et de la cure de cette commune réservé aux habitants des deux

communes par un acte de partage de 1842 passé entre la commune de Sauverny et la commune de Versoix. N'ayant pu nous entendre avec la mairie de Sauverny ou avec la sous-préfecture de Gex sur l'interprétation de cet acte, nous avons exposé la situation au Conseil d'Etat en le priant d'intervenir.

Archives

Nous avons reçu pour nos archives un registre des procès-verbaux de la Municipalité du Bourg de Versoix, dès sa constitution en janvier 1790 jusqu'à la réunion de la Ville et du Bourg en une seule commune, sous le nom de Versoix-la-Raison, en 1793.

Ce volume avait été offert aux archives d'Etat par un libraire de la ville sans que nous ayons pu savoir comment il se trouvait en sa possession. Le Département de l'Intérieur a bien voulu se charger des frais de cette acquisition.

Achat d'un bois

Sur l'offre qui nous en a été faite par le Service de l'Assistance publique médicale nous avons acheté pour le prix de 80 fr. un bois appartenant à l'un de ses assistés et cela en vue d'empêcher le déboisement éventuel de cette parcelle.

Nouvelle Gare

Les travaux effectués à la gare par les C. F. F. ont été terminés en octobre 1913. Les nouvelles installations remplacent avantageusement les anciennes et leur aménagement ne peut que donner toute satisfaction au public. L'aspect extérieur de la nouvelle gare ne dépare pas non plus le paysage.

Nous avons eu des pourparlers fréquents avec les C. F. F. en ce qui concerne les voies d'accès à la gare. C'est ainsi que nous avons demandé et obtenu l'établissement d'une rampe au lieu d'un escalier pour le passage sous voie remplaçant pour les piétons le passage à niveau supprimé. La pente prévue pour cette rampe ayant été trouvée trop raide lors de son exécution, nous avons contribué pour 200 fr. aux travaux nécessaires pour la transformer. Nous nous sommes occupés également du hangar et de la voie de déchargement réclamés par M. Estier, mais nous n'avons pu encore aboutir à l'utilisation dans certaines conditions pour le public, de cette voie de déchargement. C'est là une question qu'il faudra reprendre plus tard.

Nous n'avons pas réussi non plus à obtenir la passerelle nécessaire pour relier le chemin dit le Gothard avec le chemin du Bioley, mais la faute en incombe à l'administration précédente qui aurait dû expressément réserver cette condition dans la convention qu'elle a signée en 1909 avec les C. F. F.

Eclairage au gaz

Le nombre des abonnés a continué à augmenter et pour la première fois nous avons encaissé un bénéfice de 170 fr. 25 sur la vente du gaz. De notre côté, autant pour éclairer les chemins que pour faciliter l'extension du réseau nous avons fait installer :

1 réverbère à la rue des Moulins, près de la fabrique Favarger.

1 réverbère au chemin du Bioley à l'entrée de l'avenue du Mont-Blanc.

Tir militaire

Pour venir en aide à la Société de tir militaire dont les frais sont très élevés mais dont l'utilité est incontestable, nous lui avons avancé une somme de mille francs qu'elle nous a restituée quelques mois après.

La nouvelle munition fédérale nécessitant diverses transformations aux cibleries la commune sera obligée de participer au coût de ces travaux, les cibleries et les abris pour les marqueurs étant en vertu de l'ordonnance fédérale à la charge des communes.

Subventions

Les subventions suivantes ont été accordées par le Conseil municipal :

A la Société des Bains du Lac	Fr.	125.—
A la Fanfare	»	300. —
A la Société de Gymnastique	»	75. —
A la Société de Tir, pour son tir annuel .	»	50.—
A l'Exposition d'horticulture de Carouge .	»	20.—
A la Fête de Gymnastique de Lancy))	10.—

Cimetière

Nous avons perçu pour trois autorisations d'inhumer en vertu de l'art. 1, lettre D du règlement, la somme de 300 fr.

Il a été accordé d'autre part une concession de 30 ans à 150 fr. et une autre de même durée à 300 fr.

Conférences publiques et gratuites

Un nombreux public a suivi comme par le passé avec grand intérêt les conférences données à la Salle de réunion pendant l'hiver. Malheureusement les appareils qui servent aux projections lumineuses sont anciens et devraient être complétés. La Commune continuera à faciliter la tâche du Comité d'organisation qui a droit à tous nos remerciements ainsi que les conférenciers.

Voici la liste des conférences :

- M. J. Naville. 2 conférences. La guerre des Balkans.
- M. Th. Aubert, avocat. 1 conférence. La Restauration de la République de Genève.
- M. P. Mærky. 1 conférence. La Bretagne, ses habitants, mœurs, coutumes.
 - M. G. Fatio. 1 conférence. Genève il y a cent ans.
 - M. NICOLET. 1 conférence. Le salaire chez la femme.
- M. L. Gouy. 1 conférence. Causerie sur le Sud des Etats-Unis.
 - M. BARBIER. 1 conférence. La Photographie des couleurs.

STATISTIQUE SCOLAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

M. Goutaland.		•	Genevois 10	Confederes 19	Efrangers 5	T•tat 34
		É	COLE	PRIMAIRE		
M ^{lle} Chevalley			6	22	16	44
Mlle Bonnard.			12	18	7	37
M. Ramseyer .			5	10	14	29
M. Schmid .			10	16	5	31
M. Garcin			11	9	5	25
		É	COLE E	NFANTINE		
M ^{lle} Bally			6	14	7	27
Mile Bocion .	,		6	8	5	19
					~	246*

Dont 23 habitent hors de la Commune, soit :

La course des écoles en 1913 a eu lieu au Chasseron par un temps superbe et avec une réussite parfaite. Le fonds des courses scolaires atteignant actuellement 142 fr. 65, il sera possible, avec la subvention de la Commune, d'organiser cette année une visite à l'Exposition de Berne.

Célébration du Centenaire de 1814

La Commune de Versoix sera appelée à participer d'une façon directe à la célébration du Centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Les deux contingents de Soleure et de Fribourg, composés de cent hommes en costume de 1814, viendront à Versoix le 4 juillet vers 1 heure, pour de là prendre place à 3 heures sur les barques qui les conduiront au Port-Noir. La Commune leur offrira sur le quai une collation à la quelle la population tout entière pourrait se joindre en organisant un «Banquet de Quartier» tel que ceux qui auront lieu à Genève dans les rues et sur les places le 5 juillet. D'ailleurs une assemblée populaire sera convoquée prochainement pour s'occuper de la préparation de cette fète.

BILAN DE 1913

A. Résultats de l'exercice de 1913

Boni de l'exercice							•	Fr.	9,687	55
et les dépenses à .						•		<u>»</u>	47,556	15
Les recettes se	sont	éle	vées	à	•		•	Fr.	57,243	70

Les recettes prévues étaient de 52,821 fr. 40 soit inférieures de 4,422 fr. 30 au chiffre réel.

Les principales augmentations ont porté sur les rubriques suivantes :

Rendement des centimes additionnels (30,170 fr. 35 au lieu de 28,315 fr. 30).

Taxe immobilière (1,439 fr. 95 au lieu de 1,290 francs).

Répartition de la Caisse hypothécaire (3,924 fr. au lieu de 3,597 francs).

 $75^{-0}/_{0}$ de la Taxe d'inscription pour l'exercice d'industries (2,701 fr. 35 au lieu de 2,300 francs).

Produit des concessions au cimetière (1,125 fr. au lieu de 500 francs).

Location des bâtiments et emplacements communaux (2,480 fr. 30 au lieu de 1,300 francs).

Les dépenses se sont élevées à 47,556 fr. 15, tandis qu'elles avaient été prévues à 52,821 fr. 40. L'écart entre ces deux sommes provient surtout du fait que pour avoir le moins possible recours aux crédits supplémentaires nous avions prévu très largement pour plusieurs rubriques les dépenses à effectuer. Nous avons pu heureusement rester en dessous des prévisions pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments com munaux, l'éclairage des routes, la Voirie, la fête des écoles et les travaux extraordinaires. En ce qui concerne l'entretien des chemins, l'économie réalisée sera certainement compensée par le surplus des dépenses qu'occasionnera l'exercice courant.

Nous examinerons plus loin les conclusions à tirer de la situation financière.

B. Compte de Dépôt.

Nous avons pu enfin verser au compte de dépôt la participation de l'Etat et des propriétaires riverains au coût des travaux effectués dans le lit de la Versoix à la suite des inondations de 1910. Faute d'avoir su prévoir, au moment d'engager cette dépense la rentrée de cette avance de

2129 fr., l'administration précédente nous avait laissé le soin de ce recouvrement. Les propriétaires refusant de payer, le conflit aurait menacé de s'éterniser si sur notre demande, l'Etat n'avait consenti à prendre encore la moitié de la somme à sa charge.

Par contre, ainsi qu'on l'a vu, nous avons prélevé sur le compte de dépôt les sommes nécessaires aux élargissements de routes votés dans le courant de l'année. Ces déductions faites, le compte s'élève aujourd'hui à la somme de 10.998 fr. 15 soit avec le boni de l'exercice à 20.685 fr.70. Dans cette somme sont compris 1º les 5000 fr. réservés pour le futur cimetière et 2º les 3268 fr. payés par l'Etat pour l'installation de l'éclairage des routes cantonales et dont l'emploi sera déterminé plus tard. Le reste sera utilisé pour solder le coût des acquisitions Mundinger et Girard, pour la mise en état de la rue des Moulins après la démolition de l'écurie Favarger, ainsi que pour d'autres travaux extraordinaires qui ne pourraient être en effet supportés par le budget annuel.

C. Dette Communale.

```
Emprunt de 1887, solde au 28 février 1913 : Fr. 159,500 — Remboursement d'obligations en 1913 . . . » 7,500 — Solde au 28 février 1914 = Fr. 152,000 — Emprunt de novembre 1911, solde au 1er novembre 1912 : Fr. 39,286.80 2me amortissement . . . » 741.75 Solde au 1ei novembre 1913 : Fr. 38,545.05 38,545 05
```

Dette communale actuelle Fr. 190,545 05

Fonds de bienfaisance

Capital au commencement de 1913	Fr.	779.90
Recettes:		
Produit $\binom{1}{2}$ du tronc salle des mariages Fr. 156.40		
Abandon de taxe de témoin		
(M. Degallier) » 4.—		
Don des « Vieux-Grenadiers »		
(collecte au banquet chez		
Pavid) » 12.50 Don de la Société de la Jeu-		
nesse		
Recettes diverses » 52.60		
Intérêts au 31 décembre 1913 . » 11.01		
Fr. 246.51 =	- -	246.51
·	Fr.	1,026.41
Dépenses :		
Secours accordés	» —	580.15
Solde en caisse	Fr.	446.26
Représenté par :		
Disponible à la Caisse d'Epargne Fr. 286.16		
En caisse » 160.10		
Fr. 446.26		

Récapitulation de la période 1910 à 1914

Arrivés au terme du mandat qui nous a été confié en mai 1910, nous pouvons passer brièvement en revue l'œuvre accomplie pendant ces quatre années d'administration.

Voici d'abord les questions dont nos prédécesseurs nous avaient laissé le soin de rechercher la solution.

1º Transfert de propriété de l'Eglise catholique. — Les délibérations contradictoires ou en tout cas prématurées de l'administration précédente avaient compromis la régularisation de ce transfert et nous avons eu quelque peine à l'effectuer. Nous sommes arrivés cependant après bien des pourparlers à trouver une solution équitable, qui sauvegarde les intérêts de la commune et qui a été adoptée par le Conseil sans opposition formelle.

2º Construction d'une annexe de l'école. — Après un nouvel examen et un remaniement complet des plans et devis adoptés avant notre entrée en fonctions il a été trouvé qu'en y comprenant la réfection complète de la salle de réunion et de la salle de gymnastique, ainsi que l'installation du chauffage central non prévue au début bien que nécessaire, le coût de ces travaux serait plus élevé que ne le prévoyait l'administration précédente. Nous avons réussi pour parer à cette difficulté à obtenir une allocation supplémentaire de 11,000 fr. de l'Etat. Puis grâce au boni de l'exercice 1910-1911, et par le fait que certaines dépenses ont été prises sur les budgets de 1911 et 1912 nous avons pu n'emprunter que 40,000 fr. au lieu de 55,000 comme le portait l'autorisation accordée à nos prédécesseurs.

3º Installation du gaz. — Bien que le précédent Conseil ait décidé le 25 novembre 1909 de demander à la Ville d'installer le gaz à Versoix, et que dès le 23 octobre 1909 un consortium ait offert de se substituer à la commune, pour couvrir les risques du minimum de consommation exigé par le service du gaz, en mai 1910 rien n'était encore fixé à ce sujet. A la suite des démarches que nous avons faites, le 12 juillet 1910 la délibération du 25 novembre 1909 a été approuvée par le Conseil d'Etat, puis le 28 octobre 1910 une convention était signée entre la Ville et la commune, le 15 février une autre était conclue entre le consortium et la commune. Enfin peu après la Ville se mettait d'accord à son tour avez le dit consortium.

A la suite de diverses circonstances le service du gaz se vit obligé de retarder la pose des canalisations qui ne fut achevée qu'en 1912.

4º Eau du canal. — Nous avons rétabli à certaines conditions, d'accord avec le Service d'hygiène et pour certains usages seulement, l'emploi de l'eau du canal que l'administration précédente avait laissé supprimer complètement.

5º Curage du lit de la Versoix. — Ainsi que nous l'avons vu à propos du compte de dépôt nous avons enfin encaissé le remboursement des 2129 fr. avancés par la commune pour ces travaux, mais en perdant les intérêts pendant près de quatre ans.

6º Voies d'accès a la gare et suppression du passage à niveau du chemin de Richelien. — Nous avons cherché en vain à obtenir l'exécution d'une délibération du 1e¹ juin 1908 relative au chemin de Richelien et aux voies d'accès de la gare. Mais nous nous sommes heurtés au fait que le 15 février 1900 une convention était intervenue entre les C. F. F. et la

mairie de Versoix, convention non ratifiée par le Conseil et non conforme à la délibération du 1^{e1} juin 1908.

A ces questions sont venues s'ajouter les suivantes qui nous ont plus spécialement préoccupé :

7º Elargissement des routes et chemins et plan d'extension.

— Le développement de Versoix et la circulation toujours plus intense des véhicules de toutes sortes, rendait nécessaire depuis longtemps l'élargissement de la route cantonale dans le bourg et de certains de nos chemins communaux. Nous avons élargi notamment les artères suivantes :

- 1. Chemin des Colombières et trottoir de la route cantonale, le long des propriétés de M. Ami Bordier, par un échange d'une bordure de terrain sur la place Mussard, cédée à M. Bordier.
- 2. Chemin du Bioley, par une cession gratuite d'une bordure de terrain par M. Pélissier.
- 3. Chemin longeant l'Eglise catholique, par l'acquisition de parcelles à M^{me} Châtelain et à l'hoirie Griot, avec les 1,000 fr. provenant du transfert de propriété de l'Eglise.
- 4. Route cantonale, par cession aux frais de l'Etat d'une parcelle appartenant aux Sociétés immobilières Versoix quai et moyennant une participation de 200 fr. seulement.
- 5. Route cantonale, par acquisition des parcelles de M^{me} Macquaide, de M^{me} Lupold et de M. Elie Debourgogne, pour le prix de 7,900 fr. environ, défalcation faite de la part de l'Etat et des allocations des propriétaires voisins.
- 6. Route cantonale, par acquisition des parcelles de M. Mundinger et de l'hoirie Girard pour le prix de 5,600 fr. environ, part de l'Etat déduite.
- 7. Rue des Moulins, par acquisition de l'écurie Favarger pour le prix de 7,000 fr., dont 3,000 fr. alloués par l'Etat.

Nous avons adopté en outre pour prévoir les élargissements futurs et les alignements en cas de démolition et de reconstruction d'immeubles un plan d'extension du bourg. Ce plan soigneusement étudié et dressé conformément à nos instructions par M. Delessert, prévoit en outre la création d'une voie nouvelle prolongeant la route de Richelien jusqu'à l'intersection des routes cantonales de Genève à Versoix et de Ferney à Versoix.

Enfin nous n'avons pas négligé non plus l'éclairage de nos chemins et nous avons fait établir soit des lampes électriques, soit des reverbères à gaz sur les routes de Ferney et de Sauverny, sur les chemins du Bioley et de Richelien, sur la rue des Moulins, etc.

8º Cimetiere. — Toutes nos tentatives pour agrandir le cimetiere actuel ayant échoué, le Conseil a décidé le 19 mai 1911 de choisir comme emplacement du futur cimetière une partie des terrains communaux de la Californie. Un plan de division a été dressé et un projet de drainage avec devis a été établi. Nous comptons toutefois pouvoir avec les tours de rotation nous servir pendant plusieurs années encore du cimetière actuel.

Nous avons reçu de M. Conty une indemnité de 5,000 fr. et un corbillard de 1,100 fr. pour renoncer à l'établissement d'un cimetière près de sa propriété.

9º Materiel de secours contre l'incendie. — Nous avons réussi à compléter le matériel de notre Compagnie de pompiers par l'acquisition, avec l'aide de l'Etat, d'une échelle Magirus, d'un char de courses avec 100 mètres de tuyaux, d'un extincteur, de nouveaux ceinturons et d'une lampe acétylène avec projecteur.

Nous avons en outre assuré la Compagnie à l'Assurance suisse des sapeurs-pompiers.

10° Renouvellement de la concession du Canal — (voir plus haut).

11° Situation financiere de la Commune. — Voici le tableau du total des recettes et des dépenses pendant les quatre derniers exercices :

1910-1911	1911-1912	1912-1913	1913-1914
Recettes 53,948.43	54,572.17	55,783 35	57,243.70
Dépenses 44,817.70	43,745 45	49,013.70	47,556.15
Bonis 9,130.73	10,826.72	6,769 65	9,687.55
Centimes additionnels 175.—	175 —	170.—	170.—
Produit des centimes addit. $27,038.$ —	28,585 87	30,074 95	30,170,35

Total des bonis : 36,414 fr. 55, somme qui a servi à payer une partie des dépenses extraordinaires faites à l'école ainsi que les divers élargissements de routes.

En examinant les chiffres ci-dessus on constate que les recettes suivent une progression régulière et réjouissante, mais que par contre les dépenses de 1910 à 1913 ont augmente aussi et même assez brusquement. Si donc nous avons pu en 1912 diminuer les centimes additionnels il serait très imprudent de les abaisser davantage. Les bonis diminueront en effet forcément, par le fait que dès 1915 nous ne recevrons plus les 3000 fr. de l'Etat pour la suppression de l'eau du canal, tandis que les dépenses continueront à augmenter. Il est donc absolument nécessaire de maintenir entre nos recettes et nos dépenses une marge suffisante, soit pour pouvoir parer à des circonstances imprévues soit enfin pour pouvoir consacrer les bonis éventuels comme nous l'avons fait jusqu'a présent à des travaux extraordinaires qu'exige le developpement de notre commune.

En résumé la situation financiere de la commune est normale et en continuant à être prudent le futur Conseil pourra envisager l'avenir sans inquiétude.

Messieurs les Conseillers,

En terminant cet exposé, j'adresse mes remerciements à MM. les adjoints P. Bordier et J. Degallier qui m'ont aidé dans la besogne souvent absorbante du Maire de Versoix, à M. F. Cornu, qui a bien voulu à différentes reprises surveiller nos travaux sur les chemins ou dans le canal, à notre secrétaire M. Garcin qui a continué à remplir ses fonctions avec le zèle et la compétence que vous lui connaissez; enfin à vous tous, Messieurs, qui n'avez pas cessé de m'accorder votre confiance et votre appui pendant ces quatre années d'administration.

Versoix, 22 avril 1914.

RAPPORT

de la Commission de Vérification des Comptes de l'exercice

(MM. Mundinger, Courvoisier et Gervet)

La Commission s'est réunie à la Mairie et présente le rapport suivant :

La Commission a pointé les comptes, mandats et notes de la Commune. Elle en a reconnu la concordance avec les sommes portées dans les livres. En conséquence elle vous propose de donner décharge à la Mairie pour sa gestion financière de l'exercice écoulé.

Elle.vous propose, en outre, un vote de remerciements a l'adresse de M. le Maire pour la peine qu'il se donne et pour M. le secrétaire, toujours dévoué à sa tâche.

Versoix, 8 avril 1914.

N. B. — Conformément au rapport ci-dessus dans sa séance du 23 avril le Conseil a décidé d'approuver les comptes de 1913 et d'en donner décharge au Maire.